

SOCIÉTÉ : II Plateaux Sideci (Cocody) Abidjan.

10 Août 2007

Une pollution électromagnétique fait trois morts

Un rayonnement de champ électromagnétique issu d'antennes micro-ondes installées par une société de télécommunication cause bien de dégâts aux résidents des II Plateaux Sideci. Déjà, trois décès et de nombreux cas de maladie.

C'est une véritable tragédie que vivent les résidents des II Plateaux Sideci. Et ce, dans l'indifférence totale des autorités ivoiriennes pourtant bien informées de la situation. En effet, depuis janvier 2006, une société de télécommunication s'est installée dans ce quartier résidentiel, munie de trois antennes micro-ondes de type WiMax. Celles-ci imposent un rayonnement permanent sur les habitations et leurs occupants. Les antennes installées sur un immeuble abritant la pharmacie Espace Santé dégagent des micro-ondes qui ont eu des conséquences fâcheuses sur la santé des résidents. Déjà l'on aurait enregistré trois décès dont celui d'un enfant. Mais les dégâts ne s'arrêtent pas là. En effet, depuis l'installation de l'entreprise et de son dispositif mortel, les habitants souffrent de baisse de leur taux de globules rouges et blancs ainsi que de troubles cardiovasculaires. De sorte que la majorité des résidents se fait suivre par des médecins quand d'autres plus fragiles préfèrent quitter le quartier. C'est le cas d'un ressortissant italien chef d'entreprise, à la suite de son hospitalisation.

Le plus étonnant, c'est l'indifférence des autorités qui pourtant, instruites du danger, n'ont rien entrepris pour soulager les populations. De nombreuses démarches ont été effectuées par la mutuelle Syndic des résidents à la tête de laquelle se trouve le docteur François Ahouassa. Des rencontres ont été initiées avec les responsables de la société dont les installations sèment la mort dans les familles ainsi qu'avec la responsable de la pharmacie dont l'immeuble supporte les antennes. Ils ont tous nié le caractère dangereux des antennes WiMax. Pourtant, une étude menée par les experts de l'université Abobo-Adjamé a prouvé le contraire. De nombreux courriers ont été adressés au Premier Ministre, aux ministères de la sécurité, de la justice, au procureur de la République ainsi qu'aux responsables de la police à l'effet de retirer ces antennes. Mais rien n'y fit et le désastre continue. Selon des témoignages concordants, cette société avait imposé ce même type de rayonnement aux habitants de la rue des jardins de 2002 à 2005. Pendant cette période, il y a eu quatre cas de cancer dont un du sein et un de la prostate mortel. Certaines victimes encore vivantes se disent même prêtes à témoigner devant tout tribunal même international. Quant à leur saisine du procureur, celui-ci leur aurait conseillé de constituer un conseil juridique. Chose que la mutuelle a faite et attend que la justice fasse son travail. En attendant, le cauchemar des résidents continue. La mutuelle demande que ces antennes soient retirées immédiatement et que les personnes malades soient prises en charges car ce rayonnement micro-ondes inodore, insonore et invisible est plus dangereux que les déchets toxiques. Si rien n'est fait préviennent les résidents, ils organiseront un sit-in pour se faire entendre très bientôt. Dix dossiers de malades sont constitués et le mal va grandissant.



Le ministre des NTIC, Hamed Bakayoko interpellé.

Alexis TANNOH.